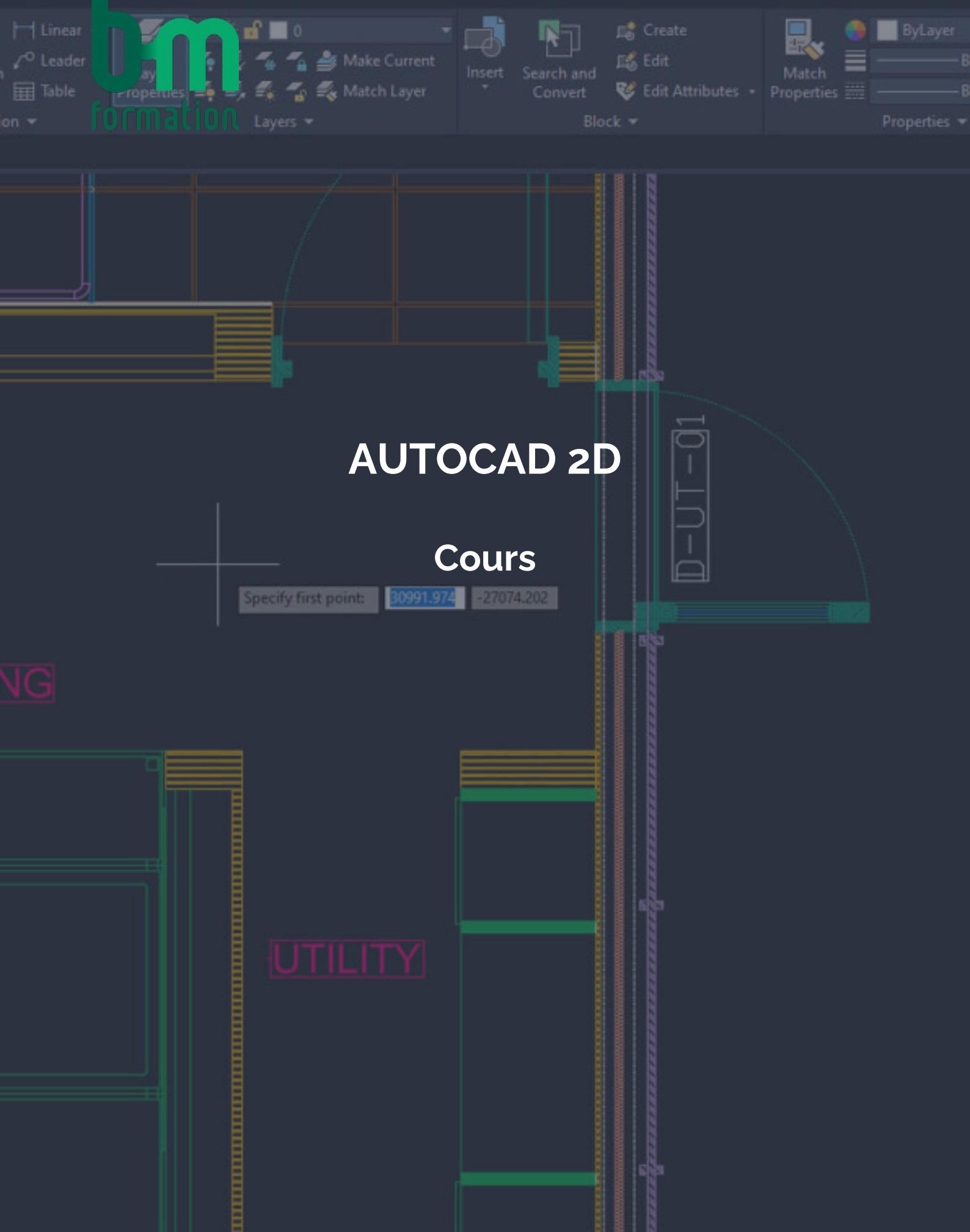




Industrie du bois

Catalogue des formations





Dessin au moyen du logiciel AUTOCAD 2D

- Dessin des figures de base
- Gestion des échelles
- Présentation des blocs et création d'attributs
- Mise en page et graphisme professionnels

A la fin de la formation les participants sont capables de dessiner en 2D des plans de manière professionnelle.

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**



Prochaine session : septembre 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle CPR	CHF 100.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 400.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente

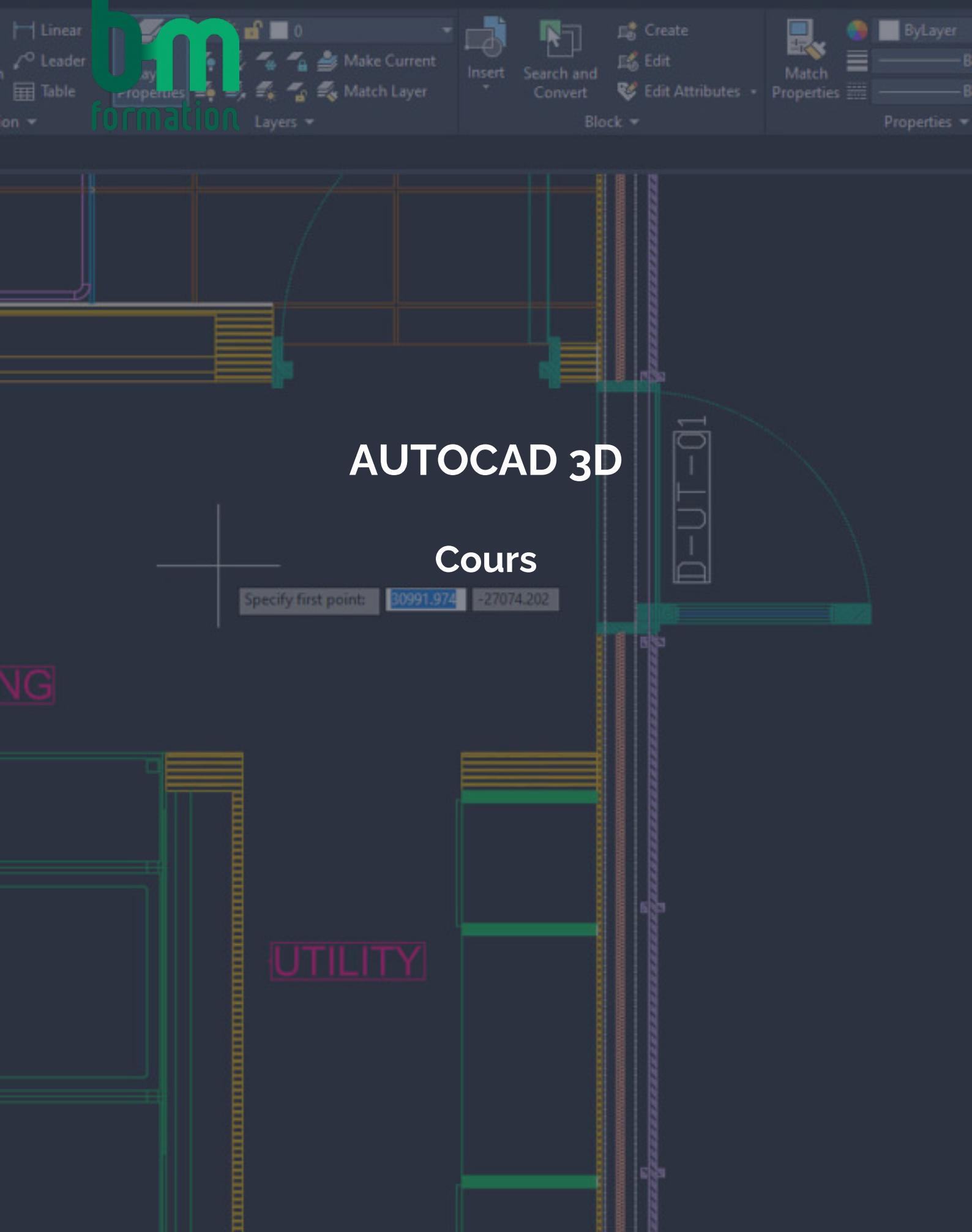
Horaires

18h00 à 21h30 Ecole professionnelle - Martigny

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch



first point:

Actions Elevs W3 / + /

Dessin au moyen du logiciel AUTOCAD suite du cours 2D

- Rappel des notions de base
- Etablissement des plans d'un ouvrage
- Création d'une bibliothèque de détails de construction, de symboles et d'articles normalisés
- Base de la 3D
- Dessins en 3D et modélisation avec utilisation des surfaces

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session :

15 janvier au 23 avril 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle CPR	CHF 300.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 300.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 600.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente

Horaires

15 janvier au 23 avril 2026 Jeudis soirs 18h00 à 21h30 EPASC Ecole professionnelle, 1920 Martigny

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

CADWORK I

Cours



Le participant travaille sur des projets concrets de son quotidien pour apprendre à utiliser ou mieux utiliser les outils Cadwork adéquats. Il s'agit donc en grande partie d'un enseignement « à la carte ». Une autre partie consiste en la présentation d'un thème spécifique par soirée (visualisation, mise en plan automatique, liste de bois, ossature, raccord de comble,...) pour ceux et celles désirant élargir leurs compétences sur Cadwork.

Dates

21 et 28 janvier 2026

04, 11 et 25 février 2026

11, 18 et 25 mars 2026

1er avril 2026

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**



Prochaine session : janvier 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 100.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre et non-cotisant CPR	CHF 600.00

Public cible

Apprentis acceptés Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente

Horaires

Mercredis soirs 18h00 – 21h00 EPASC Ecole professionnelle, 1920 Martigny



Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Partenaires



CAP I - niveau 1 (antichute)

Cours



Pourquoi cette formation?

- Pour répondre aux exigences légales qui règlementent le travail en hauteur
- Pour répondre aux recommandations de la SUVA concernant le travail en hauteur
- Pour garantir la sécurité maximale des personnes qui travaillent en hauteur

Objectifs de la formation

- Connaître les bases de la législation en matière de sécurité relative aux travaux en hauteur
- Reconnaître les phénomènes dangereux liés aux travaux en hauteur
- Accéder, se déplacer et travailler en hauteur dans un environnement où il est facile de se sécuriser.
- Utiliser les points d'attache et d'ancrage déjà prévus ou installés.
- Effectuer une évacuation de secours simple à l'aide d'un système préalablement planifié
- Utiliser, entretenir et stocker correctement les EPI antichute de base (harnais, casque, longe, ...).



Conditions d'inscription

- Le participant doit disposer d'une forme physique et d'une aptitude psychologie suffisante pour travailler en hauteur.
- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite

pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours

- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session :

27 janvier 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 100.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 150.00
Non-membre et non-cotisant CPR	CHF 350.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente. Travailleurs effectuant des tâches en hauteur dans un environnement où il est facile de se sécuriser.

Horaires

27 janvier 2026 08h00 – 17h00 Alkana Sàrl, 1890 St-Maurice

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

CAP II - niveau 2 (antichute)

Cours

Pourquoi cette formation ?

- Pour répondre aux exigences légales qui règlementent le travail en hauteur
- Pour répondre aux recommandations de la SUVA concernant le travail en hauteur
- Pour garantir la sécurité maximale des personnes qui travaillent en hauteur

Objectifs de la formation

- Connaître les bases de la législation en matière de sécurité relative aux travaux en hauteur ainsi que les règlementations spécifiques à leur environnement de travail.
- Reconnaître les phénomènes dangereux liés aux travaux en hauteur
- Accéder, se déplacer et travailler en hauteur dans un environnement où se sécuriser demande des compétences multiples et élevées.
- Interpréter et faire exécuter une planification.
- Installer des points d'ancrage et d'attaches élémentaires
- Effectuer plusieurs évacuations de secours à l'aide de systèmes préalablement planifiés.
- Utiliser, entretenir et stocker correctement une large gamme d' EPI antichute (harnais, casque, longe, descendeurs, dispositifs d'ancrage ...).



Conditions d'inscription

- Le participant doit disposer d'une forme physique et d'une aptitude psychologie suffisante pour travailler en hauteur.
- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session :

31 mars 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 100.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 150.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 350.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente. Travailleurs effectuant des tâches en hauteur dans un environnement où il est facile de se sécuriser.

Horaires

31 mars 2026 08h00 – 17h00 Alkana Sàrl, 1890 St-Maurice

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Chef de projet en menuiserie et ébénisterie

Cours

Les chefs de projet en menuiserie/ébénisterie avec Brevet fédéral sont des spécialistes de la planification et de la réalisation de projets de menuiserie et d'aménagement intérieur ou des responsables d'équipe de préparation des travaux dans des menuiseries ou des entreprises de sous-traitance de petite, moyenne ou grande taille, à vocation régionale, nationale ou internationale.

Ils prennent en compte les besoins de la clientèle, la conseillent sur les produits de menuiserie à l'aide de visualisations et communiquent en fonction du groupe cible. Ils établissent des offres, planifient et calculent la réalisation de projets d'aménagement intérieur de menuiserie et les consignent à l'attention de la production. Durant la mise en œuvre des projets, ils contrôlent et coordonnent, en collaboration avec les responsables de production, le respect des délais, des coûts et de la qualité de la mise en œuvre du projet.

Déroulement de la formation

Module A

- A Diriger les collaborateurs
- B Communiquer efficacement
- C Développer sa personnalité
- D1 Gestion du personnel

Module B

- D2 Gestion du personnel
- E Analyser et résoudre des situations



- F Prendre la responsabilité de projets
- H Processus d'entreprise
- J Intégrer le marketing

Filière de formation CPROJ

- L Calculer, facturer et analyser des mandats
- M Concevoir, ébaucher et présenter des projets
- O Préparer l'exécution des commandes
- P Préparer la production
- Q Mettre en oeuvre la production
- R Planifier et intégrer les nouveaux moyens de production
- S Diriger les travaux de pose
- T Réaliser des innovations technologiques
- Mise en réseaux – Préparation examen

Conditions d'inscription

Sont admis à l'examen professionnel les candidats qui :

- dispose d'un certificat fédéral de capacité de menuisier/ère et de 2 ans d'expérience professionnelle dans la menuiserie (hors apprentissage);

OU dispose d'un certificat fédéral de capacité ou d'une qualification équivalente et justifie de 6 ans d'expérience professionnelle (apprentissage compris), dont 4 ans dans la menuiserie;

OU est titulaire d'une attestation fédérale de formation professionnelle ou d'une qualification équivalente et justifie d'une expérience professionnelle de 8 ans au total (y compris l'apprentissage), dont 4 ans dans la menuiserie;

OU est titulaire d'une maturité ou d'une qualification équivalente et justifie de 5 ans d'expérience professionnelle, dont 4 ans dans la menuiserie;

- dispose des certificats de module requis ou des attestations d'équivalence
- a soumis le sujet du travail de projet
- a payé sa taxe d'examen dans les délais impartis

Aides financières

Les candidats employés par une entreprise valaisanne peuvent bénéficier d'une **subvention de la CPP valaisanne**, sous condition d'avoir cotisé à la CPR une année avant et pendant toute la durée de la formation, et d'avoir suivi au moins 80 % des cours. [Plus d'informations.](#)

Les candidats domiciliés hors Valais doivent se renseigner auprès des **instances paritaires de leur canton**.

De plus, la **SEFRI** prend en charge jusqu'à **50 % des frais de formation** sous certains conditions. [Plus d'informations.](#)



Titre délivré

À l'issue de la formation et après réussite de l'examen, les participants obtiennent le brevet fédéral leur permettant de porter le titre protégé de "Chef de projet en menuiserie et ébénisterie".

Prochaine session : september 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle	18000.-
Non-cotisant Contribution professionnelle	22000.-

Public cible

La formation s'adresse aux professionnels actifs dans le domaine de la menuiserie ou de l'ébénisterie, titulaires d'un CFC, et désireux d'évoluer

vers un rôle de gestion et de coordination de projets.

Horaires

environ 2 ans yc la période d'examen La formation est organisée en cours d'emploi.

vendredi après-midi : 13h30 à 17h00

samedi en journée : de 08h00 à 11h40 et de 12h30 à 16h00

Ces horaires peuvent être adaptés en fonction des besoins spécifiques de la classe.

Personne de contact



Mme Séverine Bonvin
Tél : [027 327 51 23](tel:0273275123)
Mail : tfi@bureaudesmetiers.ch

EDEX

Cours



Echange d'expériences pour les PERCO

Ce cours permet de recycler les connaissances acquises au cours PERCO.

Il doit être suivi au moins tous les [REDACTED]

Veuillez vous inscrire via le bouton ci-dessus directement via la FRECEM. (pas utiliser l'inscription sous contact)

[INSCRIPTION ICI via la FRECEM](#)

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session :

4 février 2026



Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 50.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 80.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 150.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente

Horaires

4 février 2026 13h30 – 17h30 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Facilitateur de rénovations énergétiques

Cours





Le parc immobilier, responsable de plus de 40% de la consommation d'énergie du pays, s'appuie majoritairement sur des énergies fossiles. Rapidement, le secteur du bâtiment est amené à remplacer ces chauffages fossiles et à assainir énergétiquement les bâtiments existants en recourant à des énergies renouvelables ! Relever ces défis majeurs, requiert des professionnels qualifiés au bénéfice d'une vision globale !

Une rénovation énergétique nécessite l'intervention de plusieurs entreprises de différents domaines de compétences et demande une excellente coordination et des habiletés techniques et administratives pointues. Un propriétaire qui veut « passer à l'acte » doit recourir à des spécialistes confirmés.

- Sensibiliser, informer et former les acteurs de terrain.
- Renforcer les coopérations entre ces acteurs dans le contexte de la transition énergétique.
- Uniformiser les messages et augmenter le nombre de rénovations énergétiques durables.
- Acquérir une vision globale de la rénovation énergétique.
- Fournir un conseil global à ses clients.
- Orienter efficacement ses clients.

Conditions d'admission

Bonne expérience pratique (min. 2 ans) dans les secteurs de la construction, de l'énergétique du bâtiment ou de l'immobilier et du domaine bancaire.

Public cible

La formation s'adresse à tous les professionnels concernés par les rénovations énergétiques.

Professionnels avec « expertise ciblée »

Sont notamment concernés les professionnels suivants (liste non exhaustive) : les architectes, les couvreurs, les charpentiers, les chauffagistes, les collaborateurs bancaires, les collaborateurs des services techniques des communes, les distributeurs d'énergie, les ferblantiers, les électriciens, les ingénieurs – civils, les installateurs sanitaires, les menuisiers, les professionnels de l'immobilier, les plâtriers-peintres, les surveillants de chantiers, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent avoir assisté au **100% des modules de cours proposés et avoir réussi l'examen final.**

Professionnels avec « expertise globale »

Les professionnels spécialisés avec une grande expérience en énergétique du bâtiment peuvent, sur demande approuvée par le comité de pilotage (COPIL), bénéficier d'une alternative à la formation proposée. Sont notamment concernés par cette condition, les professionnels des métiers suivants (liste non exhaustive) : les bureaux techniques du domaine du bâtiment, les architectes, les ingénieurs thermiciens, les techniciens, les conseillers énergétiques du bâtiment et les experts CECB, tous actifs réguliers dans les conseils liés à des rénovations énergétiques, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre le module 4 et 6 et participer à **1 module à choix entre les modules 3 et 5 et réussir l'examen final.**

Sur dossier, le COPIL décide au cas par cas des éventuelles admissions et/ou exemptions et de leurs modalités.

Informations examens

Examen Module 7 aura lieu sur plusieurs soirs.

L'examen final comprend un QCM de 90 minutes portant sur les connaissances acquises et une présentation orale de 30 minutes. Cette dernière consiste en un conseil de rénovation à un client ; elle est réalisée par les candidats par groupes de 2 personnes.

- Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre les modules 4 et 6 et participer à 1 module à choix entre les modules 3 et 5 et réussir l'examen final.

Titre délivré

La certification octroyée consiste en une attestation du SEFH et de la HES-SO Valais-Wallis, avec inscription de son bénéficiaire sur une liste officielle publiée au titre de « Facilitateur de rénovations énergétiques » accrédité/e.

Prochaine session :

Printemps 2026



Type	Prix
Formation complète	CHF 500.00 + 200.00 frais d'examen
Module(s) à choix	CHF 200.00 + 200.00 frais d'examen

Horaires

2 jours et 6 soirées (yc examens) le soir : 18h00 - 21h00/30 la journée : 08h00 - 17h00

Modules

INTRODUCTION ET ADMINISTRATION + CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE GÉNÉRAL ET LÉGISLATION EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION

- Objectifs de la formation
- Informations administratives
- Définitions et notions fondamentales énergétiques
- Contexte national et cantonal
- Situation du parc immobilier en Valais
- Acteurs et chiffres clés
- Lois et Ordonnances cantonales sur les constructions et sur l'énergie

- Rénovations : Procédures, formulaires de mise à l'enquête
- Normes SIA en bref
- Exercices pratiques et discussion

ENVELOPPE THERMIQUE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

- Enveloppe du bâtiment
- Installations techniques du bâtiment et utilisation rationnelle de l'énergie
- Liens entre enveloppe et installations techniques
- Energies renouvelables et indigènes
- Exercices pratiques et discussion

CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS - CECB

- CECB : bases, utilité et fiabilité
- Principes et modes de calcul
- Experts CECB
- CECB et CECB-Plus dans la pratique
- Exemples de rapport CECB
- CECB-Diagno
- Exercices pratiques et discussion

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Module obligatoire

- Subventions cantonales
- Subventions communales
- Impact de la fiscalité sur la rénovation avec l'intervention du Service Cantonal des Contributions
- Droit du bail et de la PPE avec l'intervention d'un professionnel de l'USPI
- Calculs économiques
- Financement d'une rénovation avec l'intervention de spécialistes bancaires
- Exercices pratiques et discussion

TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE NÉGOCIATION ET DE VENTE

- La communication: la porte d'entrée de toute relation humaine
- Relations de confiance
- L'entretien de vente
- La négociation "win-win"
- Défendre son prix et en être fier
- Traitement des objections

CAS PRATIQUES ET EXERCICES

Module obligatoire

- Cas pratiques
- Pièges à éviter
- Discussion et échanges d'expériences
- Préparation à l'examen final

SESSION D'EXAMENS

- Examen écrit (QCM et questions ouvertes) de 90 minutes
- Examen oral en groupe de 2 à 3 candidats de 20-30 minutes

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Levage et élingage (bois)

Cours



Depuis le 1er avril 2023, la SUVA a rendue obligatoire une formation spécifique pour toute personne amenée à manipuler ou superviser des opérations de levage dans le cadre professionnel. Le cours « Levage et Élingage » permet d'acquérir les compétences indispensables à une manutention sécurisée des charges.

Programme

- Les participants découvrent les bases légales, les règles techniques et les directives en vigueur.
- La formation comprend une étude des capacités de charge,
- une présentation des différents moyens de levage,
- des exercices pratiques pour apprendre à élinguer correctement une charge.

Cette journée complète allie théorie en salle et mise en situation encadrée par des professionnels du secteur. Elle vise à sensibiliser les professionnels aux risques liés à la manutention et à leur transmettre les bons gestes pour prévenir les accidents et protéger le matériel.

Titre délivré

Attestation conforme avec la SUVA

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session : 22 janvier / 19 février / 5 mars / 9 avril 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 50.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 400.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente et vitrerie

Personnes qui manipulent ou encadrent le levage de charges lourdes.

Horaires

Dates à choix :

- **22 janvier 2026**
- **19 février 2026**
- **5 mars 2026**
- **9 avril 2026**

08h00 - 17h00 Centre de formation SpanSet - 1920 Martigny

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Maniement de la tronçonneuse

Cours

Pour Charpentiers

Connaître et appliquer les règles de sécurité, de l'ergonomie et de la prévention des accidents lors de l'utilisation d'une tronçonneuse et adopter un comportement correct lors de son emploi.

- Equipement de protection individuelle (EPI) et règles de sécurité pour le travail avec la tronçonneuse dans le métier de charpentier
- Dangers inhérents à la tronçonneuse et mesures de protection requise, travail avec le bout du guide-chaîne (rebond)
- Fixation stable des éléments
- Connaître et pratiquer les techniques de débitage
- Changement de chaîne, entretien, maintenance

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**



Prochaine session : 20 avril 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 50.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 325.00

Public cible

CFC charpentier, menuisier la formation est destinée aux collaborateurs ou personnes utilisant une tronçonneuse

Horaires

20 avril 2026 08h00 – 17h00 Alkana Sàrl – 1890 St-Maurice

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

PERCO

Cours



La loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnelles (OPA) prescrivent que l'employeur est légalement responsable de la sécurité dans son entreprise.



Veuillez vous inscrire via le bouton ci-dessus directement via la FRECEM. (pas utiliser l'inscription sous contact)

[INSCRIPTION ICI via la FRECEM](#)

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**



Prochaine session : 5 février 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 50.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-cotisant /non-membre	CHF 250.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente

Horaires

5 février 2026 08h00 – 17h00 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact

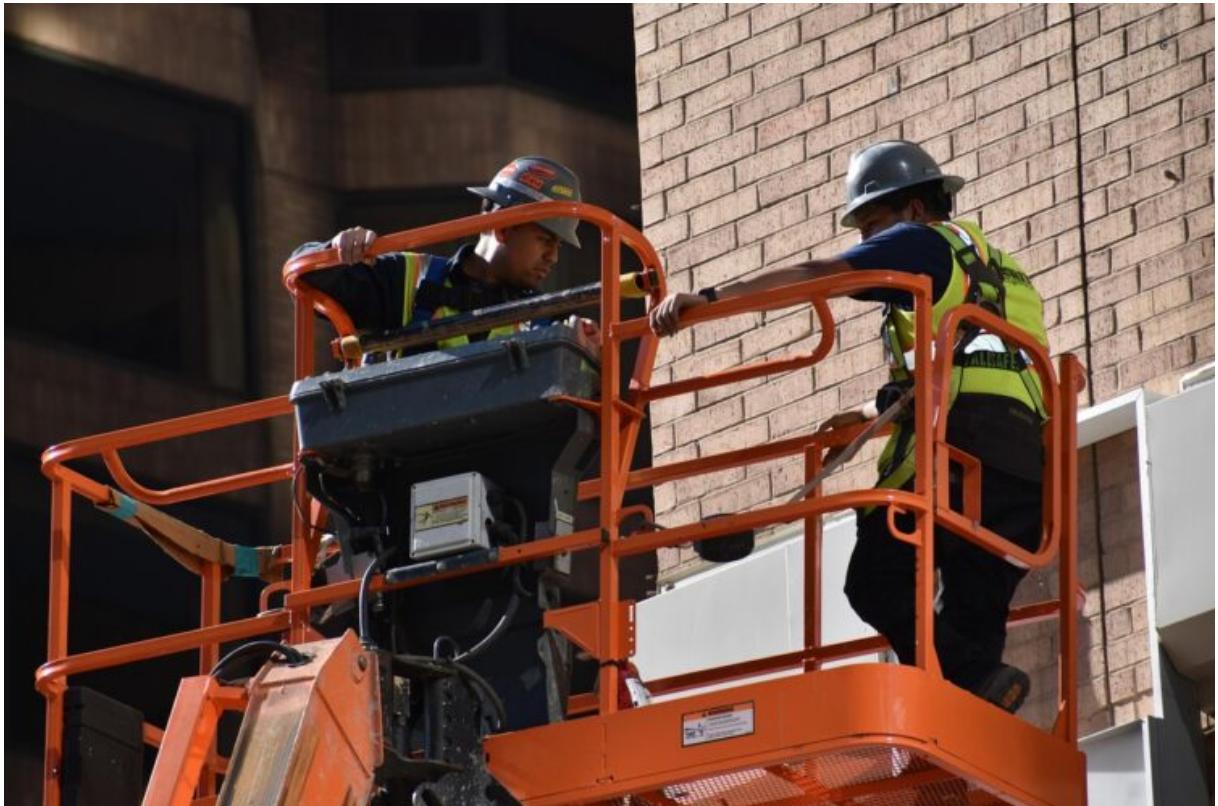


Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Permis nacelle & chariots élévateur

Cours

Permis nacelle



Cours sur 1 jour

L'utilisation de Plateformes Élévatrices Mobiles de personnel (PEMP) est un travail comportant des dangers particuliers. C'est pourquoi, s'appuyant sur l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA), la SUVA demande une formation spécifique à la catégorie de PEMP utilisée.

But et contenu :

- Formation professionnelle pour la mise en service et la conduite des PEMP ;
- Conception des PEMP et différentes catégories
- Sécurité et risques potentiels ;

- Obligations et responsabilités ;
- Sécurisation des sites de travail ;
- **Test théorique et pratique.**

Chariots élévateur



Cours de base sur 2 jours

L'exigence professionnelle pour la conduite de chariots de manutention demande aux utilisateurs de disposer d'une formation spécifique à la catégorie de machine utilisée. Nous proposons une formation cariste reconnue par la SUVA pour les différentes catégories.

But et contenu :

- Obligation et responsabilités ;
- Sécurité et risques potentiels ;



- Conceptions de chariots de manutention et différentes catégories
- Conduite et manœuvre
- Attestation conforme aux exigences de la SUVA

Catégories :

- Timon & Contrepoids (cours de base)
- *Latéral (selon dates proposées pour les métiers du bois)*

Inscription ci-dessous

Prochaine session : Diverses dates 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution prof. (CPR)	pris en charge
Non-cotisant CPR	CHF 450.00 (permis nacelle) / CHF 715.00 excl. TVA (chariots élévateur)

Public cible

Toutes les branches confondues selon programme proposé

Horaires

08h00 – 17h00 Airnace SA – 1902 Evionnaz

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Premiers secours (bois)

Cours

Programme

Pour les professions de l'AVEMECS

Formation spécifique en 1er secours

- BLS-AED compact
- Gestion hémorragie
- Écrasement
- Amputation
- Chute de hauteur

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**



Prochaine session : 2 février 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 50.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 80.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 150.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente et vitrerie

Horaires

2 février 2026 08h00 – 12h00 BM Campus – 1950 Sion

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Sécurité sur le chantier

Cours

Programme

- Loi et directives sur la sécurité sur les chantiers
- Sensibilisation au problème de sécurité
 - sur les échafaudages
 - aux alentours des chantiers

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session :

26 février 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 50.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 80.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 150.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente et vitrerie

Horaires

26 février 2026 08h00 – 12h00 Local K-SEG – 1964 Conthey

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Sensibilisation parasismique

Cours

Programme

- Informer sur le risque sismique particulier en Valais
- Modalités de la construction parasismique dans les constructions en bois
- Simulation de séisme
- Premiers secours en cas séisme
- Mesures de renforcement parasismiques et utilité

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session :

10 avril 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle (CPR)	CHF 50.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 150.00

Public cible

CFC charpentier, Chefs d'équipe en charpente

Horaires

10 avril 2026 08h00 – 17h00 EPASC Ecole professionnelle – 1920 Martigny

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

Verre, normes et sécurité

Cours



Formation chez glaströsch SA à Bulle.

- Présentation et échanges autour des normes actuelles en matière de sécurité
- Les techniques du verre isolant
- Visite du site d'assemblages de verres isolants
- Apéritif

Transport aller/retour est organisé.

Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, est dû dans son entier.**
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les places étant limitées, la priorité d'inscription est donnée aux membres de l'association cantonale et elles seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération **si le cours est complet.**

Prochaine session :

13 mars 2026

Type	Prix
Cotisant Contribution professionnelle CPR	CHF 50.00
Membre association et non-cotisant CPR	CHF 80.00
Non-membre et non-cotisant	CHF 200.00

Public cible

Aux cadres et au personnel des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente et vitrerie

Horaires

13 mars 2026 08h00 – 15h00 glaströsch SA – 1630 Bulle

Personne de contact



Mme Jennifer Locher
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)
Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch

**Bureau des Métiers**

Rue de la Dixence 20
1950 Sion

BM Campus

Rue de Oscar-Bider 54
1950 Sion

Handwerkerverband

Brückengasse 12
3930 Visp

Contact

info@bureaudesmetiers.ch
tfc@bureaudesmetiers.ch